

À l'intention du COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE
Le 23 septembre 2016

1. L'actuel système électoral canadien existe depuis près de 150 ans. Il fonctionne bien. Pourquoi changer quelque chose qui a fonctionné et qui est accepté par les Canadiens depuis si longtemps? On doit aussi continuer à utiliser le système de vote sur papier.
2. Notre système démocratique parlementaire provient du système britannique qui existe depuis bien plus que 150 ans. Pourquoi corriger quelque chose, alors que l'histoire prouve que le système fonctionne? Les tentatives de changer le Sénat se sont avérées de véritables épreuves; il vaut mieux donc cesser cette entreprise. L'objet du Sénat consiste à effectuer une deuxième lecture ou analyse de tous les projets de loi. La capacité des sénateurs à les modifier a fait ses preuves, elle constitue un aspect nécessaire de notre système. Les sous-comités sénatoriaux se sont également révélés très fonctionnels, et nécessaires, dans le système actuel.
3. Le système multipartite canadien permet de considérer les politiques et les plateformes de différents points de vue. Il est impossible de modifier ou d'améliorer ce type de système pluraliste à partir du concept de scrutin majoritaire à un tour.

La modification d'un système de scrutin majoritaire à un tour ne fonctionne que durant le congrès d'un parti politique, lors de la sélection d'un nouveau chef. La volonté, dans ce cas, consiste à unir le vote ou à rassembler tout le monde, si possible, pour s'entendre sur un nouveau chef.

Une telle stratégie n'est pas souhaitable pour une élection générale au Canada. Le fait de disposer de nombreux points de vue et de différentes perspectives fait en sorte que le système de parti du parlement intègre des questions et des discussions, une absolue nécessité. Et cela fonctionne.

4. L'idée que nous pouvons obtenir une plus forte majorité au gouvernement à chaque élection ne contribue qu'à une approche rigide et nous rapproche d'une dictature.
5. Au Canada, les gouvernements minoritaires ont, la plupart du temps, montré qu'ils étaient très efficaces, bien que parfois chancelants. Ils ont souvent donné lieu à des compromis et à des accords généraux malgré les différences partisans. Les discussions au Parlement, les compromis et l'ajustement de politiques en vue de l'adoption d'un projet de loi font partie du modèle canadien.
6. Du point de vue d'un enseignant et d'une personne qui sait à quoi pense l'adolescent de 16 ans moyen, il est ridicule de réduire à 16 ans l'âge nécessaire pour voter. Un adolescent de 16 ans n'a pas encore eu l'occasion de vivre et d'accepter de véritables responsabilités, et a encore moins la capacité de choisir un gouvernement.
7. Nous devons nous efforcer de garder notre système parlementaire démocratique le plus canadien possible et très différent de celui de la plupart des pays dans le monde. Toute tentative d'américaniser notre système serait absolument un pas dans la mauvaise direction.
8. Nous devons également éviter de nous diriger vers un système de dialogue personnel et combatif et toujours garder à l'esprit que la façon de faire canadienne est pacifique et respectueuse, qu'elle permet également à chacun de faire part de son opinion.

Présenté par Jan et Sig Eiriksson Brandon, Manitoba